

MICROFICHE ETABLIE A PARTIR DE  
L'UNITE DOCUMENTAIRE  
N

جديدة منجزة حسب الوثيقة  
رقم:

92

0232

ROYAUME DU MAROC

المملكة المغربية

المركز الوطني للوثائق  
CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION

SERVICE DE REPROGRAPHIE  
ET IMPRIMERIE

B.P 826 RABAT



مصلحة الطباعة والتصوير  
ص.ب 826 الرباط

F

1

# Bacheliers arabisés, atout ou handicap ?

Par Abdallah ALAOUI AMINI

**A la rentrée universitaire 1990-91, les Facultés, les Grandes Ecoles et autres Instituts d'Enseignement Supérieur au Maroc, vont accueillir quelque 50.000 bacheliers de l'enseignement public formant la première génération qui a reçu sa formation primaire et secondaire entièrement en arabe. Mais l'enseignement supérieur qu'on va proposer à ces bacheliers continuera à se faire en français, notamment en Economie et Gestion ! Voilà un paradoxe qui ne manquera pas d'avoir des conséquences aussi bien au niveau de la formation supérieure elle-même, qu'à celui de la qualification des diplômés. Mais, au delà de ce paradoxe, ces bacheliers arabisés sont-ils un handicap ou un atout pour l'économie nationale ?**

**L**

arrivée, cette année, dans l'enseignement supérieur, de bacheliers arabisés va très certainement aggraver encore plus, les problèmes déjà posés des rendements internes (déperdition et

baisse du niveau) et externe (qualification des diplômés et adaptation à l'emploi) des institutions de formation supérieure. Ces problèmes, on le sait, sont liés essentiellement à l'inadéquation chronique entre le nombre d'étudiants et les moyens humains et matériels mis en œuvre, notamment dans les Facultés de Droit et de Sciences Economiques.

Comme pour rassurer l'opinion publique et particulièrement les futur étudiants concernés, le Ministère de l'Education Nationale

(M.E.N.), annonce que "toutes les dispositions ont été prises" afin de permettre à ces étudiants de recevoir leurs cours en français.

## ***Polycopes et lexiques ne suffisent pas***

L'année universitaire qui vient de s'achever a connu effectivement une certaine effervescence au niveau des Facultés. Ainsi plusieurs réunions ont été consacrées à cette question, des commissions pédagogiques ont été constituées et les enseignements ont été sollicités pour préparer des cours polycopiés et un lexique des "termes techniques" à l'attention des étudiants inscrits en première année de licence.

Au cours des "journées pédagogiques" orga-

nisées à l'attention des enseignants des premières années des Facultés, la Direction de l'Enseignement Supérieur (du M.E.N.) a voulu être encore plus rassurante en soutenant que le niveau des élèves en français, dans le secondaire, a été nettement amélioré durant les trois dernières années. En tout cas, pour l'enseignement de l'économie et de la gestion, le problème, assure-t-on, ne se pose pas puisque les initiations à ces matières dans le cadre de l'option (Bac. économique) ont toujours été faites en français.

Cela est sans doute vrai, même si le niveau en français de cette catégorie d'étudiants laisse parfois à désirer. Mais ce qu'il faut savoir c'est que la grande majorité des étudiants inscrits en première année de licence en sciences économique, n'a pas nécessairement un Bac. économique mais le plus souvent vient avec un Bac. Mathématiques ou Sciences Expérimentales dont l'enseignement avait été entièrement arabisé. Le problème de la langue de formation demeure donc entier même -et surtout- pour l'enseignement de l'économie et de la gestion.

Ce problème est d'autant plus délicat que dans les facultés, aucune norme pédagogique n'est respectée lors des inscriptions des étudiants où, seuls les critères d'ordre administratif sont pris en considération (l'année d'obtention du Baccalauréat et le lieu de résidence, notamment). Comme il n'y a pas de concours d'entrée, ces Facultés se retrouvent avec des effectifs pléthoriques que ni les maigres budgets alloués par le M.E.N., ni les ratios d'encadrement (le nombre d'étudiants par enseignant) n'arrivent à satisfaire. Résultat : encombrement des salles de cours (entre 500 et 800 étudiants par amph) et de Travaux Dirigés (entre 70 et 90 par groupe de T.D.), nombre insuffisant d'ouvrages et manuels.

A supposer que les cours photocopiés et les lexiques des "termes techniques" destinés aux étudiants puissent être disponibles à la rentrée universitaire 1990-91, le problème n'est pas pour autant résolu pour "faire passer" un cours en français à des étudiants qui ont reçu toute leur formation de base en langue arabe. Le problème est encore plus patent quand on demande à un enseignant formé et ayant passé sa thèse, en russe ou en anglais de se reconvertir au français pour donner un cours (universitaire) à des étudiants qui ne maîtrisent pas bien la langue française.

On sait, en effet, que même dans un texte (ou un cours) "scientifique", il n'y a pas plus d'une moyenne de 25 % de "termes techniques", le reste, c'est de la langue courante. D'aucuns estiment qu'il faudrait tout simplement créer une section arabisée de formation des économistes dans les facultés de droit à côté de la section de formation en français, à l'instar de ce qui existe pour les juristes et les publicistes.

### Une arabisisation en "douce"

Mais, même si l'on suppose que l'on puisse trouver des enseignants parfaitement capables d'enseigner l'économie et la gestion en langue arabe -moyennant des efforts supplémentaires pour une reconversion pour la plupart-, on risque de se heurter, en ce qui concerne les étudiants, au problème du "manque de références" en arabe.

D'un autre côté, est-il opportun de former des économistes en langue arabe si le marché de l'emploi ne les recrute pas ?

Si l'on s'attache, malgré tout, à arabiser l'enseignement supérieur de l'économie et de la gestion, par pur sentimentalisme et sans aucun plan ni échéancier préalables, ce serait de la pure démagogie aux conséquences désastreuses pour l'économie nationale. Il est utile à cet égard de méditer l'exemple algérien. L'Algérie, en effet, a décrété au milieu des années 80 d'arabiser entièrement tous les Instituts des sciences économiques dépendant du Ministère de l'enseignement supérieur. La politique d'arabisisation a été brutalement généralisée à l'ensemble de la formation en sciences économiques. Cette généralisation a été décrétée alors que, d'une part, rien ou presque n'a été fait par la constitution d'un corps enseignant arabisant de haut niveau, et d'autre part, toute l'économie nationale continue à utiliser le français comme langue de travail.

Résultat : une diminution encore plus prononcée du taux d'encadrement pour les étudiants arabisés, alors que la majorité des enseignants de haut niveau formés en français se sont trouvés marginalisés. Par ailleurs, les efforts nécessités par la généralisation de l'arabisisation des sciences économiques ont relégué au second plan les préoccupations de meilleure qualité de l'enseignement de cette discipline ainsi que la recherche d'une plus grande efficacité

externe, c'est-à-dire une meilleure adéquation de la formation aux besoins de l'économie nationale.

Doit-on pour autant condamner toute arabisation, même à terme, de notre système d'enseignement supérieur, notamment en sciences économiques et gestion ? Sincèrement je ne le pense pas. Mais à condition que cette arabisation ne soit ni exclusive, ni une fin en soi. Je sais que le débat sur l'arabisation est trop complexe pour prétendre l'aborder dans un cadre aussi restreint que celui de cet article.

Mais ce débat est resté et restera toujours d'actualité depuis le consensus national de 1964 qui s'était dégagé de la rencontre de la Mamora proclamant la langue arabe comme langue d'enseignement à tous les niveaux. On sait que l'arabisation du primaire a dû attendre 14 ans pour être effective en 1978. Aujourd'hui, 12 ans après cette date, nos Facultés doivent accueillir la première vague des bacheliers arabisés.

Je crois que la solution de les "refranciser" tout simplement au cours de leurs études supérieures serait une bien mauvaise solution. On perdrait alors des potentialités qui pourraient aider le pays à relever le défi d'une arabisation "en douce" qui sauvegarde notre identité, tout en nous permettant une ouverture sur les autres civilisations, grâce à l'apprentissage des langues étrangères.

En outre, les cadres formés en français et qui maîtrisent bien la langue arabe peuvent être mieux en harmonie avec les masses populaires et contribueront ainsi à atténuer les distorsions qui existent au sein de la société marocaine.

## Un potentiel à exploiter

A l'heure actuelle, le débat sur l'arabisation dépasse le cadre strictement marocain. En effet, l'avenir étant aux grands ensembles, une des entités restera cependant, pour nous, privilégiée, c'est celle du Maghreb. Ce Maghreb non seulement "sentimental", mais surtout "objectif" et "nécessaire" pour l'avenir des peuples de la région. Or, qu'on le veuille ou non, le débat sur l'arabisation est l'exemple typique d'une préoccupation commune de tous les pays maghrébins. Même si aucun de ces pays n'a de modèle à

proposer aux autres pour l'avenir réussi systématiquement, il n'en demeure pas moins que les expériences des uns et des autres peuvent être mises à profit pour conjuguer les efforts afin de dépasser les obstacles à l'arabisation. Parmi ces obstacles celui du "manque de références" en langue arabe est souvent avancé. Or ce problème est l'exemple parfait du cercle vicieux : sans références arabes, l'arabisation est difficile, mais sans arabisation comment peut-on s'attendre à l'élaboration d'ouvrages de référence en arabe ? Le seul moyen de sortir de ce cercle vicieux, c'est d'abord d'encourager la traduction en arabe d'ouvrages étrangers fondamentaux; ensuite, accélérer le processus d'arabisation en vue de catalyser l'émergence d'écrivains en langue arabe dans toutes les disciplines scientifiques. N'oublions pas que ce qui a fait la force de la civilisation arabe, il y a plusieurs siècles déjà, c'est sa capacité de traduire de toutes les langues tout ce qui existait comme ouvrages fondamentaux (grecs, romains, chinois, persans).

Nos bacheliers arabisés d'aujourd'hui, seront peut-être les traducteurs et écrivains en arabe de demain. Il suffit de leur donner les moyens et de bien les encadrer dès le départ. Bien sûr on peut déjà utiliser ce qui a été capitalisé par d'autres pays arabes. On dira ici que plusieurs mots font l'objet de divergence terminologique entre ces pays; mais les spécialistes estiment ces mots à moins de 5 % de l'ensemble des termes techniques. Il est certain que beaucoup d'efforts restent à faire dans ce domaine; mais ne dit-on pas que "c'est l'usage qui finit par fixer les termes".

Les problèmes de "manque de références" en arabe et de "terminologie" ne doivent donc pas être exagérés outre mesure.

Certes, nos bacheliers arabisés, qui entament leurs études supérieures cette année, risquent de rencontrer des difficultés pour se mettre au diapason des institutions de formation et des enseignants qui doivent continuer à donner leurs cours en langue française. Mais l'erreur serait de présenter la formation en langue arabe de ces bacheliers comme un handicap, alors qu'elle peut être un grand atout pour l'avenir du pays. Cela exige néanmoins beaucoup d'efforts, des moyens suffisants et une volonté politique basée sur un programme et un objectif bien définis.

BORDEREAU DE SAISIE

C.N.D

MAROC



ISN	
NONAT A 110	
NAC A 090	92-0232
CODBI A 121	
COPRA A 122	

TYPREL A 141	T	G	S	R
NOAP A 142				
NACAP A 143				

NIVUD A 131	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NIVSO A 132	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
----------------	-------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	----------------	-------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------

CODUD										
INDEX A 010	0.8.1.1.2									
NAME A 020										
STATUT A 150	C	D								
PAYS PROD. A 160	MA									
TYPE BIBL. A 171	J									
INDICATEURS BIBLIOGRA- PHIQUES	REUNION	DICTIONNAIRE	DONNEES NUMERIQUES	THESE	TEXTE LEGISLATIF	BIBLIOGRAPHIE	CARTES INCLUDES	RESUME	NON CONVEN- TIONNEL	
A 172	K	L	N	U	W	Z	Y	E	V	R

UNITE DOCUMENTAIRE (A/M/C)	A 120 AUTEUR ET AFFIL	ALAOUI AMINI, A.
	A 200 COLLECTIVITE AUTEUR	
	A 220 TITRE UD	Bacheliers arabises, atout ou handicap?
	A 240 A 250	TITRES TRADUITS . . . . Utiliser le bordereau 2 : données complémentaires

SOURCE : DOCUMENT GENERIQUE (M/C/S/I)	A 310 AUTEUR	
	A 320 COLLEC- TIVITE AUTEUR	
	A 330 TITRE DOCUM GENER	
	A 340	TITRE GENERIQUE . . . utiliser le bordereau 2 : données complémentaires
	A 410 TITRE PUBLIC EN SERIE	Enjella
	A 420 VOLNUM	no. 21
	A 430 ISSN	0.8.1.1.2.1.2.1

NOTES D'INDEXATION

DATIN D 100	
DATSA D 110	
DATMI D 120	

--





**FIN**

النهاية

**7**

مشاهد

**VUES**